

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03477

Numéro SIREN : 533 091 930

Nom ou dénomination : 66°30

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/017334

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2018/017334

Dénomination : 66°30
Adresse : 51 Avenue Maréchal de Saxe 69003 LYON
N° de gestion : 2011B03477
N° d'identification : 533091930
N° de dépôt : A2018/017334
Date du dépôt : 21/06/2018
Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 30/03/2018 DACU



5054359



5054359

66°30
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros
Siège social : 51 avenue Maréchal de Saxe
69003 LYON
533 091 930 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

Extrait du procès-verbal

L'an deux mille dix huit,
Le trente mars,
A 12 heures 30,
Au siège social,

Madame Sophie CHAPPUIS,
demeurant : 51 avenue du Maréchal de Saxe, 69003 LYON,

Associée unique et Présidente de la société 66°30,

En l'absence de Monsieur Joël MANCUSO, Commissaire aux comptes de la société, dûment convoqué,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Sophie CHAPPUIS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

Madame Sophie CHAPPUIS, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- -----
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 24 357,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 357,69 euros
Absorption des pertes antérieures	21 158,37 euros
Solde	3 199,32 euros
A la réserve légale	160,00 euros
Solde	3 039,32 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 039,32 euros.

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme.

Madame Sophie CHAPPUIS
Présidente

